



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil
communal le 28 mars 2019**

RAPPORT 01/2019 AU CONSEIL COMMUNAL

**Demande de crédit d'ouvrage de CHF 700'000.- pour la
rénovation du terrain de football du site de La Veyre**

Rapport Préavis N° P01/2019

Demande de crédit d'ouvrage de CHF 700'000.- pour la rénovation du terrain de football du site de La Veyre

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'étudier le préavis P01/2019 s'est réunie le mercredi 6 février 2019 à 18h30 sur place à la Veyre

Elle était composée de :

Nuno Domingos Aeby (PDC), Vincent Matthys (PS), Sophie Métraux (VER), Gilles Perfetta (DA), Steven Pilet (VL), Bastien Schobinger (UDC) et Vincent Imhof (PLR) président-rapporteur

La municipalité était représentée par Mme Leimgruber, ainsi que Messieurs Lehrian, Debétaz, Wiacek

Introduction de Mme Leimgruber et Monsieur Lehrian et visite physique sur le terrain de football

La commission visite le terrain qui a été déneigé. Il y avait donc des murs de neige sur les bords mais un terrain parfaitement sec au moment de la visite.

En effet, de nombreux patches sont visibles et montrent à quel point le terrain est usé si on compare les couleurs et les hauteurs de brins de plastique avec le reste du terrain.

Photos complémentaires ci-dessous :



Discussion de la commission

Le début de la discussion porte sur l'amortissement en 10 ans au lieu des 15 initialement prévus. En effet, comme la durée de vie équivalente d'un terrain est de 10 ans, il est souhaité que le terrain soit amorti en fin de vie.

Un vote a eu lieu sur l'amendement financier et le résultat a été de 2 contre et 4 oui.

Une question soulevée par un commissaire porte sur la durée d'utilisation d'un terrain. Il est indiqué que le terrain est essentiellement occupé de 17h à 22h et le week-end. En hiver, le terrain n'est pas tout le temps déblayé (cela n'est plus souhaité à cause de l'abrasion du terrain) et fait donc varier un peu le nombre d'heures finales d'utilisation. Le terrain est principalement utilisé par l'équipe Team Riviera Chablais (structure régionale) rattachée au FC Vevey United de 17h30 à 19h tous les jours. A partir de 19h jusqu'à 22h par tous les autres clubs de football (FC vevey United, ASFC Napoli Vevey, FC Atlantic Vevey, FC bashkimi Vevey) ainsi que par les Riviera Saints (football américain).

Un commissaire demande pourquoi ce sont des billes thermoplastiques qui sont prévues sur le terrain alors que dans certaines autres villes c'est du liège qui a remplacé le thermoplastique. M. Lehrian répond que le recul n'est que de 6 ans mais le prix global est identique à la réalisation. La réflexion est faite que la satisfaction des utilisateurs est bonne avec le terrain de Copet 2 et que prendre du thermoplastique (les intervenants expliquent le scandale des petites billes de pneus usés pour ne pas confondre avec le produit thermoplastique proposé) permettrait un traitement égalitaire entre clubs. Il est dit aussi que l'entretien est un peu plus coûteux avec le liège et le climat de la Veyre est aussi un peu différent que vers le terrain de Copet 2. Il y a 40 brossages par année c'est le temps de nettoyage de la machine (30 minutes) entre deux terrains synthétiques de remplissage différent qui fait la différence de prix pour le liège (estimation de 200h sur 10 ans en plus). L'entretien sera géré par une entreprise externe de manière à avoir un entretien régulier et uniforme sur tous les terrains. Le plus important pour que la durée de vie soit la plus longue possible est l'entretien spécial (régénération) à la sortie de l'hiver et à l'entrée de l'hiver.

La commission a voté un vœu pour utiliser du liège au lieu du thermoplastique. Le vœu a été accepté par 5 voix contre 1.

Un commissaire demande si Labosport avait décelé des irrégularités qui permettraient de mettre en cause le fournisseur actuel. Malheureusement, les défauts qui ont été constatés, l'ont été après les délais de garanties (8 ans) et vu que le terrain était beaucoup plus utilisé que prévu, ils ne sont pas entrés en matière. De ce fait le commissaire demande si avec le nouveau terrain il serait possible d'avoir une extension de garantie, mais la société a refusé de le proposer.

Un commissaire demande des détails sur les différents montants figurant dans les coûts des travaux. Il lui est répondu avec documents à l'appui que le préavis est un budget et au vu des soumissions rentrées le montant final est très serré (aucune réserve).

Un commissaire demande où apparaissent les coûts pour le recyclage du vieux terrain. La réponse est donnée que tous les coûts liés à l'élimination sont compris.

En déplaçant deux matchs devant se jouer le dimanche 15 juin, les travaux pourront débuter le 3 juin au lieu du 17 juin et finir fin juillet au lieu du 23 août.

Préavis de la commission des finances

Séance de la Commission des finances du mercredi 23 janvier 2019

Extrait du procès-verbal de la séance

Conformément à l'article 62 du règlement du Conseil communal, la Commission des finances a examiné l'aspect financier du préavis n° 01/2019. Le point 3 des conclusions a été amendé comme suit : « d'amortir le crédit demandé par un amortissement annuel de CHF 70'000.- pendant 10 ans ». Cet amendement a été accepté par 10 voix et 3 abstentions.

La Commission des finances s'est déterminée **favorablement, par 13 voix (à l'unanimité)**, quant aux conclusions

La commission chargée d'étudier ce préavis s'est prononcée avec **l'unanimité pour le rapport tel qu'amendé avec le nouveau plan d'amortissement sur 10 ans.**

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

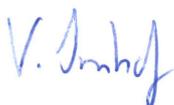
VU le préavis no 01/19, du 17 décembre 2018 concernant la « demande de crédit d'ouvrage pour la rénovation du terrain de football du site de la Veyre ».

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

décide tel qu'amendé

1. D'accorder à la municipalité un crédit de 700'000.- pour la demande de crédit d'ouvrage pour la rénovation du terrain de football du site de la Veyre ».
2. De financer cette dépense par la trésorerie courante et dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2016-2021, par enlèvement sur le compte bilan « dépenses d'investissements ».
3. D'amortir le crédit demandé par un amortissement annuel de 70'000.- pendant 10 ans.

Au nom de la commission



Vincent Imhof, président-rapporteur